

Sont présentés à titre de membres titulaires :

M^{me} DEBLANGY, 38, rue Carnot, par MM. Benaut et Evilliot.

M. GAILLARD, 6, rue des Domeliers, par MM. Chevallier et de Roucy.

M. GUYNEMER, 100, rue Saint-Lazare, par MM. de Bonnault et de Failly.

A la fin de la séance, l'Assemblée vote leur admission.

M. Lambin lit une étude sur Saint-Jean-aux-Bois, qui forme une suite naturelle à celles qu'il nous a déjà données sur différents postes de la forêt.

Des renseignements géographiques et statistiques sur cette commune, ses différents noms, les écarts qu'elle renferme, précèdent l'historique de l'ancienne villa mérovingienne devenue, au XI^e siècle, propriété ecclésiastique, par la libéralité de Philippe I^{er}. C'est encore à la reine Adélaïde qu'il faudrait attribuer l'établissement, dans cette maison, d'une communauté de religieuses. Elle se chargea des travaux nécessaires et fit commencer l'église, laissant à son fils, Louis VII, le soin d'achever son œuvre et de la doter. L'exemple des libéralités royales fut suivi par les seigneurs de Pierrefonds, et le nombre des postulantes fut tel qu'une ordonnance royale de 1175 dut limiter à 40 le nombre des religieuses.

Plus que les faveurs des rois et des grands, plus même que les privilèges concédés par les papes, l'arrivée du corps de sainte Euphrosine contribua à la célébrité du monastère. Aussi la légende qui rapporte cette translation de reliques s'est-elle embellie des circonstances miraculeuses qu'on retrouve dans ces sortes de voyages, et Saint-Jean-aux-Bois devint un pèlerinage très fréquenté.

Cependant, la forêt semblait un asile peu sûr pour des religieuses. Sous le gouvernement de leur 35^e abbesse, Gabrielle de Laupesbine, elles

obtinrent d'échanger leur couvent contre celui de Royal-Lieu qui était un monastère d'hommes, 26 mars 1634. On pourrait plutôt s'étonner qu'elles aient attendu aussi longtemps et traversé tant de jours troublés. Mais le calme n'était pas alors aussi parfaitement rétabli qu'on pourrait le croire, car, en 1652, le noviciat installé à Saint-Jean-aux-Bois fut pillé. La maison ne fit plus que végéter pour être définitivement fermée en 1760, à la suite d'un crime commis dans l'intérieur du couvent.

Rattachée à l'abbaye de Saint-Léger-de-Soissons, la maison de Saint-Jean-aux-Bois ne reçut dès lors qu'un seul religieux qui, avec le titre de prieur, remplissait les fonctions de curé.

M. Lambin nous décrit ensuite le petit village de Saint-Jean, ses restes de fortification, l'église et la salle capitulaire récemment restaurée par notre collègue M. Bernard. Il énumère ensuite les diverses propriétés de l'abbaye principalement d'après des titres du XVIII^e siècle. Il termine par quelques indications sur les écarts compris actuellement dans la commune de Saint-Jean-aux-Bois, Malassise, la Brevière, la Muette, etc.

M. Plessier nous avait annoncé *trois parrainages illustres*, il nous en apporte cinq, mais il y aurait mauvaise grâce à le chicaner sur ce point. Les parrain et marraine du premier et du quatrième furent Louis XIV et Anne d'Autriche, sa mère. Dans ces actes de la paroisse Saint-Jacques, dont le château dépendait, le roi est qualifié Louis de Bourbon, nom qu'on n'a pas coutume de lui donner et qui, à cette époque, désigne habituellement le grand Condé.

Le premier filleul est le fils d'un officier de la maison du roi, Mathieu Maresse, personnage peu important qui devait cet honneur à l'affection dont on récompensait son zèle et ses services. Mais le Président nous intéresse à lui, en le rattachant à plusieurs familles du pays, comme les Le Caron, les Esmangart et les Bosquillon de Bouchoir. L'autre filleul ne dut cette faveur qu'à l'em-

CHRONIQUE

DE

SAINT-JEAN-AU-BOIS

(Forêt de Compiègne)

S'il est, dans la forêt de Compiègne, un lieu particulièrement aimé des touristes, et qui, surtout pendant la belle saison, sert de but de promenade et de villégiature pour les personnes désireuses de goûter un repos qui ne risque pas d'être interrompu par les fâcheux et les importuns, c'est assurément la commune de Saint-Jean-au-Bois. Située non loin de la route de Crépy, à l'extrémité du chemin des Meuniers, qui vient aboutir à cette route, à l'angle également d'une voie qui se jette dans la chaussée du Volerbeau, menant directement au village de Vieux-Moulin, cette commune se trouve être à 10 kilomètres de Compiègne, à 5 kilomètres de Pierrefonds ; cet emplacement, bien qu'il y manque la joyeuse agitation de la locomotive, est donc des plus favorables pour le citadin, aussi bien que pour le campagnard, avides de calme et de bien-être. Cette commune, assise aux pieds des Grands-Monts, a porté successivement les noms de Saint-Jean-de-Cuise, La Solitude, en 1794, et enfin définitivement celui de Saint-Jean-au-Bois (*Sanctus Joannes in bosco*). Ses premières appellations, dans la basse latinité du moyen-âge, furent *Domus Cuisiæ*, *Domus Cotiæ*, *Domus Regis*, *Domus de Nemore*. Elle

borde la limite méridionale de la forêt de Compiègne, entre Saint-Sauveur et Lacroix-Saint-Ouen à l'ouest, Compiègne et Vieux-Moulin au nord, Pierrefonds à l'est, Morienval et Orrouy au sud. D'après le dernier recensement, celui de 1901, la population totale se monte à 492 habitants. Elle a pour dépendances les hameaux de la Brévière et de Malassise et les écarts de la Muette, la Landeblin, Sainte-Périne, qui constituent des postes forestiers. Sa contenance territoriale, à raison de sa vaste étendue, n'est guère moindre de 3.760 hectares, soit exactement de 3.759 hectares 70 ares. « La limite de la commune est formée, au nord, par une seule ligne droite, résultant de la route de la Mariolle ; à l'est, par les routes de la Héronnière et de la Fontaine-aux-Porchers ; au sud, où elle montre plusieurs saillants et rentrants, elle est déterminée par les routes de Saint-Nicolas-de-Courson, de la Garenne, d'Aucourt, du Pont-Cardon, de la Landeblin, de Morienval, des Grès-Saint-Jean, de Bourbon, de Diane et des Princesses ; à l'ouest, elle est représentée par la route de Champlieu, sur un seul alignement »

« Le territoire forme une plaine légèrement inclinée vers le sud, s'arrêtant au pied des Grands-Monts et couverte de bois ; quelques parties défrichées pour l'emplacement des lieux bâtis, de terres et de prés, équivalent au plus à la quarante-septième partie de la contenance. Le village est à peu près central ; il comprend une cinquantaine de maisons, dont beaucoup sont renfermées dans l'enceinte circulaire de l'ancienne abbaye. » (1)

De même qu'un certain nombre de communes du canton de Compiègne, Saint-Jean-au-Bois n'a cessé de croître et d'augmenter d'importance pendant toute la durée du XIX^e siècle. Sa population,

(1) Graves. *Précis statistique sur le canton de Compiègne*, pag. 161.

qui n'atteignait que 404 habitants en 1850, en comptait 88 de plus lors du dernier dénombrement. Il faut attribuer cet heureux résultat, qui contraste avec la diminution ordinaire, qui attriste trop souvent les campagnes, à l'attrait si puissant exercé par la forêt sur les âmes paisibles qui ne se lassent pas de goûter ses charmes profonds, et aussi à l'industrie de nombre d'habitants, employés comme bûcherons par les marchands de bois des alentours, dont le commerce est des plus prospères. Hâtons-nous d'ajouter que les mœurs de cette heureuse population sont des plus douces et que, dans son sein, le vol et les autres délits sont, pour ainsi dire, inconnus.

« Saint-Jean-au-Bois est le lieu où était située la maison royale de Cuise, si célèbre sous la première et sous la deuxième races, et qu'on a cru, pendant longtemps, avoir existé à Cuise-la-Motte, canton d'Attichy, et même à Compiègne. »

« Carlier assure (*Histoire du Duché du Valois*, tome 1, page 32), que cet endroit a été le premier défriché dans l'immense forêt de Cuise ; il ajoute que la maison de Cuise, tenait, avec celle de Nanteuil, le premier rang par son ancienneté et l'étendue de son domaine. Grégoire de Tours, l'illustre historien du moyen âge, rapporte que Clotaire I^{er}, roi de Soissons, chassant en 560, autour de la maison de Cuise, y fut pris de la maladie dont il mourut, au château de Choisy-au-Bac. Le roi Eudes y réunit, en 890, les évêques et les grands vassaux du royaume. En 1060, Philippe I^{er}, qui était venu présider à la dédicace de l'église Saint-Adrien, à Béthisy, fit don au chapitre collégial de cette église, de la villa de la maison royale de Cuise, qui déjà tombait en ruines. » (1)

« Louis VI, dit le Gros, confirma cette donation en 1108. Les rois abandonnèrent aux chanoines les bâtiments du château, de sorte que, quand ils venaient chasser, ils s'arrêtaient à La Brevière, où

(1) Graves. Loc. cit. pag. 161-162.

ils possédaient un palais. Pendant près de cinquante ans, jusqu'en 1152, les chanoines conservèrent la maison de Cuise, transformée en métairie. Ils firent alors un échange de ce domaine avec la veuve de Louis le Gros, la reine Adélaïde, mère de Louis VII, dit le Jeune. Elle leur donna des rentes, et cinq mesures de terres, sises à Béthisy. Le roi adhéra aussitôt à cette donation, et l'évêque de Soissons, qui était alors Ausculphe de Pierrefonds, y donna sur le champ son consentement. La reine Adélaïde séjournait volontiers dans ce palais qu'elle changea bientôt en un monastère de religieuses. »

« Déjà, il existait, près de la maison de Cuise, une communauté de filles, dite de Sainte-Périne, fort nombreuse et trop à l'étroit dans les bâtiments qu'elles occupaient. La reine les installa dans le château de Cuise. Elle leur abandonna la chapelle, et y fit construire des dortoirs, rebâtir une partie de l'église, et élever la tour qui sert de clocher. On y mit des vitraux de grisailles, comme à Longpont. Avant de mourir, elle pria son fils, le roi Louis VII, de prendre soin de l'achèvement du monastère, qu'elle venait de fonder, et de pourvoir à la subsistance des religieuses qu'elle y avait établies. »

« Le roi lui accorda la dîme du pain et du vin qui se consommaient, pendant son séjour aux palais de Compiègne, de La Brevière et de Béthisy, en vertu d'une charte datée de 1155. » (1)

« Les seigneurs de Pierrefonds firent aussi des libéralités au monastère, en rentes et en fonds de terre, à condition cependant que ces biens et la plupart des possessions de cette maison relèveraient de leur châtellenie. »

« Dès qu'on vit le roi et les seigneurs de Pierrefonds accorder leur protection au nouveau monas-

(1) Coët. *Notice historique et statistique sur les communes de l'arrondissement de Compiègne*, pag. 70-71.

tère, un grand nombre de personnes du sexe vinrent de toutes parts à Saint-Jean-aux-Bois, demander à entrer en religion. L'on reçut les premières qui se présentèrent. Lorsqu'on se fût aperçu que cette dévotion dégénérait en un concours qui multipliait les charges du monastère au-delà de ses revenus, le roi rendit une ordonnance, par laquelle il enjoignit à l'abbesse de Saint-Jean-aux-Bois de ne recevoir aucune novice avant que le nombre des religieuses n'eût été réduit à quarante. Cette ordonnance est de l'an 1175. »

« On éleva dans l'église trois autels consacrés à saint Jean-Baptiste, patron de la chapelle du château, à saint Quentin et à sainte Marguerite. »

« Le roi Philippe-Auguste accorda aux religieuses la même protection que son père. »

« On a une charte de ce prince, datée de 1180, par laquelle il leur donne à perpétuité la dîme du pain et du vin du château de Choisy et de sa maison de Pierrefonds. »

« La première abbesse, à qui fut confié le gouvernement de Saint-Jean-au-Bois, s'appelait Rosceline. Les papes lui adressèrent plusieurs bulles, et le roi Louis VII promulgua différentes ordonnances concernant les constitutions de sa communauté. Le pape Alexandre III la qualifie abbesse de Saint-Jean-Baptiste de la maison du Roi, dans une bulle datée de 1175. Les évêques de Soissons lui adressèrent plusieurs chartes relatives aux affaires de sa maison. »

« Deux évêques de Noyon, Renaud et Etienne, lui firent parvenir des gratifications et des fonds pour l'entretien et l'habillement de ces religieuses. Elle eut beaucoup de part à un événement mémorable qui rendit la communauté célèbre dès sa première origine. C'est sous son gouvernement que furent transférées dans son abbaye les reliques de sainte Euphrosine rapportées de la Terre-Sainte par le roi Louis VII. » (1) « On n'est pas d'accord

(1) Carlier. *Histoire du Valois*, tom. 1^{er}, pag. 501-502.

sur les circonstances qui ont précédé et accompagné la translation en France des reliques de sainte Euphrosine. Les uns prétendent que ces reliques furent conservées dans la ville d'Alexandrie jusqu'à l'époque de la Croisade à laquelle prit part Louis VII : que ce prince, ayant obtenu des chrétiens de cette ville le corps de la sainte, le fit transporter en France. D'autres avancent que le corps de sainte Euphrosine fut d'abord transféré d'Alexandrie à Rome et que le roi le reçut du Pape en présent, un onzième jour du mois de février. »

« Les sentiments sont également partagés touchant les circonstances qui ont fait passer ces reliques aux mains des religieuses de Saint-Jean-au-Bois. Les uns assurent que l'abbesse Rosceline demanda au roi Louis VII la châsse de la sainte, et que ce prince la lui accorda. D'autres racontent, ainsi qu'il suit, l'histoire de la translation des reliques, du Palais-du-Roi à Saint-Jean. Le Roi avait primitivement destiné cette châsse à une église qu'il faisait bâtir à Reims. Lorsque cette église fut achevée, il fit remettre cette châsse à des envoyés de cette église, qui se chargèrent de la conduire avec la décence et les honneurs convenables. Les députés déposèrent le corps de sainte Euphrosine sur une voiture qu'ils avaient préparée et prirent la route de Reims par la chaussée Brunehaut, le seul chemin public de la contrée où l'on pût voyager commodément. »

« Les conducteurs arrivèrent la nuit assez près de Saint-Jean-au-Bois. L'abbesse Rosceline eut, dit-on, révélation du passage de ces reliques ; on ajoute même que, du moment où la voiture entra sur la partie du territoire de Saint-Jean-au-Bois, que la chaussée traverse, les cloches sonnèrent toutes seules, c'est-à-dire qu'on ne vit, sous le clocher, personne qui les sonnait. »

« Rosceline fit inviter les conducteurs à venir prendre quelque repos dans son monastère ; ce qu'ils acceptèrent. Ils avaient laissé la voiture sur le grand chemin, où ils se proposaient de retour-

ner après quelques heures de délasserment. Mais Rosceline usa de tant d'insistance auprès des voyageurs pour les engager à passer la nuit au convent, que ceux-ci ne purent se dérober à la politesse de son procédé. L'abbesse envoya deux novices au chariot, avec ordre de prendre les reliques et de les apporter dans l'église du monastère. Ses ordres furent ponctuellement exécutés. »

« L'hospitalité exercée par Rosceline avec un si grand zèle partait d'un principe d'intérêt et d'un désir ardent d'acquérir la propriété des reliques, à quelque prix que ce fût. »

« Soit qu'elle fût d'avance assurée du consentement du roi, soit qu'elle eût gagné les conducteurs, les reliques de sainte Euphrosine demeurèrent définitivement dans l'église de Saint-Jean-au-Bois, où il s'établit un pèlerinage qui s'est soutenu par la dévotion des fidèles jusqu'en 1634, année où les religieuses furent transférées à Royallieu. » (1)

On célèbre encore à Saint-Jean-au-Bois la fête de sainte Euphrosine, le dimanche après la Quasimodo, écrivait en 1764, le savant auteur de l'*Histoire du Duché de Valois*, le père Carlier, prieur d'Andresy. On rendait encore le même jour, à cette époque, à cette sainte, un culte bien plus solennel à Royallieu, et on y allait en pèlerinage pour guérir les fièvres intermittentes. Avant la translation des reliques à Saint-Jean-au-Bois, cette fête avait lieu le 11 février.

L'abbesse Rosceline parvint à un âge très avancé. Elle était encore, en 1190, à la tête du monastère de Saint-Jean-au-Bois. La religieuse qui lui succéda et qui fut la deuxième abbesse, du nom de Pétronille, obtint de Philippe-Auguste, en 1194, confirmation des privilèges concédés par ses prédécesseurs.

Le petit-fils de ce monarque, « saint Louis, a daté de Crépy-en-Valois, au mois d'octobre 1260, une charte en faveur de Saint-Jean-en-Cuise ».

(1) Carlier. Loc. cit. pag. 504-505.

Mentionnons, en passant, la troisième abbesse, Hildéarde de Verberie, sur laquelle les chroniques du temps restent muettes.

A la louange de la cinquième abbesse, Odette d'Offémont, nous pouvons citer la reconstruction du campanile de l'église, en 1273.

« Autres lettres de Philippe le Bel, données à Choisy, en faveur des religieuses de Saint-Jean. »

« Lettres pareilles de Philippe V, dit de Valois, en 1334; ce prince se trouvait alors à l'abbaye d'Ourscamp. »

« On compte trente-cinq abbeses, jusqu'à Gabrielle de Laubespine, sous le gouvernement de laquelle le monastère fut transféré à Royallieu en 1634. Plusieurs d'entre elles appartenaient à de vieilles familles de Picardie; relevons les noms de Marie de Marle en 1425, Marie de Billy en 1449, Renée de Mailly en 1551. » (1)

Les religieuses de Saint-Jean-au-Bois sollicitaient depuis plusieurs années la permission d'être transférées dans un lieu plus sûr que leur emplacement au milieu d'une forêt. Après avoir cherché dans les villes voisines une retraite convenable, on proposa le tempérament de transférer les religieuses de Royallieu à Saint-Jean-au-Bois, et de les faire remplacer à Royallieu par les religieuses de Saint-Jean. L'échange fut accepté de part et d'autre et exécuté en 1634.

Qu'on nous permette, à ce propos, une légère digression, qui, du reste, se rapporte à notre sujet d'une manière assez directe.

La maison de Royallieu portait originairement le nom de La Neuville-aux-Bois. Nos rois l'avaient fondée auprès de Compiègne comme un rendez-vous de chasse. En 1308, Philippe le Bel plaça dans cette maison vingt profès de l'ordre du Val-des-Ecoliers. Ce prince les déclara ses chapelains et leur assura un fonds pour subsister. Les rois Philippe le Long et Philippe de Valois perfectionnèrent cet établissement. Ils abandonnèrent

(1) Graves. Loc. cit. pag. 162.

aux religieux toute la maison de La Neuville avec ses dépendances.

Cette communauté souffrit beaucoup pendant les guerres de religion ; la maison fut même pillée plusieurs fois ; mais les religieux, grâce à la protection des rois, purent toujours réparer leurs pertes.

Le premier supérieur, qui gouverna cette maison, se nommait Jean Desgranges. Il prenait la qualité de prieur et d'aumônier du roi. Il était profès de la maison de Sainte-Catherine de la Couture, à Paris ; cette rue, appelée par corruption de langage, rue Culture-Sainte-Catherine, est aujourd'hui la rue de Sévigné, près de la Bastille. Ce prieur vivait entre 1303 et 1308, et il eut dix-neuf successeurs réguliers, jusqu'à René Le Caron qui mourut en 1626. Après le décès de ce dernier, le roi plaça un économe dans Royallieu et donna ensuite le prieuré en commende à René Le Clerc, évêque de Glandèves, qui avait présidé au transfert des moines de Royallieu à Saint-Jean. Cet évêque possédait encore ce bénéfice, lorsque le changement dont il est ici question fut proposé. Il y donna son consentement et souscrivit à une sorte de permutation avec la dame Gabrielle de Laubespine qui fut ainsi la dernière abbesse de Saint-Jean-au-Bois. Cet écrit porte la date du 26 mars 1634. L'abbesse, installée à Royallieu en 1636, gouverna la communauté jusqu'en 1662. Les deux communautés conservèrent leurs biens respectifs et changèrent seulement d'habitation. Ajoutons, pour finir l'histoire de ce changement, que l'évêque de Glandèves, dont il est question, céda sa commende en 1644, à son neveu, Louis Leclerc. Viennent après lui, Christophe de Briolet, Renaud de Briolet, abbé de Saint-Serge d'Angers, Théophile de Rosset, après lequel les revenus de la commende furent réunis à la mense abbatiale de Royallieu.

Reportons maintenant notre esprit au sort qui attendait les religieux transférés à Saint-Jean-au-Bois. Ils adoptèrent la règle de la Congrégation de

France, ce qui leur valut un différend avec leur prieur commendataire. Ce différend fut terminé par un accord du 27 août 1649. On établit alors à Saint-Jean-au-Bois un noviciat afin sans doute que, dans le calme de la solitude, les jeunes religieux fussent moins distraits. Ce noviciat subsista jusqu'en 1652. En cette dernière année, un détachement de l'armée des maréchaux de Turenne et de la Ferté-Sénectère pilla la maison et détruisit une partie des lieux réguliers, avec ce qui restait encore de l'ancien palais de Cuise. En 1659, il n'y avait plus que trois religieux de Sainte-Geneviève, sans compter quelques infirmes qui venaient là pour se rétablir.

La communauté de Saint-Jean-au-Bois ne subsista plus longtemps après 1760 ; elle fut alors supprimée à la suite d'un événement tragique. « Un assassinat ayant été commis dans l'intérieur du couvent, un arrêt du Parlement, rendu l'année suivante, de concert avec l'évêque de Soissons, unit la communauté à l'abbaye de Saint-Léger de Soissons, ordre de Sainte-Geneviève, et statua qu'un religieux serait placé à Saint-Jean, avec le titre de prieur-curé. L'abbé de Saint-Léger eut la collation de ce nouveau bénéfice. » (1)

Plusieurs de nos rois ont pris plaisir à occuper, par intervalles, les restes de l'ancien château de Cuise. Ainsi les tablettes de cire de Philippe le Bel nous apprennent que ce prince arriva à Saint-Jean-au-Bois le 17 octobre 1308 et y séjourna jusqu'au 25 du même mois. En 1304, il avait réuni à cette abbaye la chapelle de l'Ermitte qui venait de devenir vacante par la démission du chapelain Jean de Clavisé, à la charge d'une messe anniversaire qui devait être célébrée par les religieuses après sa mort. L'acte de réunion est daté du bois de Vincennes, le 4 juin.

Le monument, sans contredit le plus remarquable de Saint-Jean-au-Bois, est l'église paroissiale

(1) Graves. Loc. cit. pag. 162-163.

de Diane Clausse, trente-troisième abbesse de la Communauté, et on y lit cette inscription » (1) :

*Ici repose le corps de très-respectable madame Diane Abbesse de St-Jean-aux-Bois qui après l'avoir gouverné l'espace de vingt-cinq ans avec un esprit de paix et de douceur, est expirée au grand regret de cette communauté le 19^e juin 1627.
Priez Dieu pour le repos de son ame.*

Avant de compléter cette étude par une description sommaire des hameaux et des dépendances de la commune de Saint-Jean-au-Bois, il nous reste à dire un mot des possessions de l'abbaye, ainsi que des baux relatifs à ces possessions, tels qu'il nous a été donné d'en avoir connaissance. Ces baux sont relatifs uniquement à la période qui comprend le dix-huitième siècle.

L'origine de ces biens remonte au xiv^e siècle, au 28 février 1394, pour parler plus exactement ; ce jour-là, « Gille de Verrine, abbesse de Saint-Jean-au-Bois, reconnaissait avoir reçu du duc d'Orléans, par l'intermédiaire de Pierre de la Porte, grènetier du château de Crépy, la redevance annuelle de deux sacs de blé, dus par les moulins de Crépy. Cette abbesse était encore à la tête du monastère le 28 janvier 1413. Les religieuses de Saint-Jean-au-Bois possédaient alors, en plusieurs pièces, vingt journaux de terre sis à la Motte-d'Arvillers, à Bouchoir (Somme), et à Guerbigny, près le chemin de Roye ; ces biens avaient été achetés, au mois de juin 1350, au maire d'Erches, Arnoul, et à sa femme, Erembourg, moyennant le prix de 160 livres. » (2)

Environ cent ans après, nous trouvons trace d'une transaction passée le 29 août 1444 entre Pierre Le Maire et Robert de Kerromp, gardes des sceaux royaux à Compiègne, entre les gouverneurs et attournés de ladite ville, et religieuse sœur Marie de Marle, abbesse de Saint-Jean-au-Bois.

(1) Graves. Loc. cit. pag. 161.

(2) Coët. Loc. cit. pag. 94.

Aux termes de cette transaction, l'abbesse qui avait le droit de prendre chaque année, au jour de saint Jean, un muid de blé, mesure de Paris, sur le minage de Compiègne, consent, à cause des guerres qui ont détruit ledit minage, à ne recevoir pendant quatre ans que le quart de ladite rente. Douce et clémente envers les pauvres gens, elle abandonne également plusieurs arrérages qui restaient dus.

Nous devons ensuite franchir une période de plus de deux cents ans pour retrouver les traces des domaines et des propriétés de l'abbaye de Saint-Jean, ainsi que les noms des fermiers, tels que nous les ont transmis les Archives de l'Oise.

Nous relevons tout d'abord, « le 11 octobre 1666, un procès-verbal d'arpentage de terres, sises tant à Malassise qu'à Saint-Jean, le mesurage ayant été opéré par Guillaume Crespin, arpentur-juré, à raison de 22 pieds pour verge, 12 pouces pour pied et 100 perches pour arpent ». Dans la série chronologique, viennent ensuite les « baux des terres de Trosly, passés au profit de Jean Brullant, en 1687, de Marguerite Vuarin, 1720 et 1726, et de Jacques Fillion, en 1752 ».

Nous allons maintenant énumérer les différents contrats successivement passés par le prieur de Saint-Jean, au nom de l'abbaye avec les occupants des terres appartenant à la communauté.

« 1720-1766. Baux. Par le prieur claustral de Saint-Jean-au-Bois, le R. P. Louis Auger, prêtre, chanoine régulier de Saint-Augustin, de la congrégation de France, prieur et procureur fondé de pouvoir et député de la communauté de l'abbaye royale de Saint-Louis de Royallieu, transférée à Saint-Jean : d'une maison avec jardin et dépendances, sise en la basse-cour de l'abbaye, au profit de Marguerite Jouriaux, 12 février 1720 ; — d'une autre maison avec ses dépendances, à Saint-Jean-au-Bois, au profit d'Étienne Sénéchal, même jour ; — de la ferme de la basse-cour, au profit de Jacques Perdu, le 25 juin 1720 ; — du moulin de Saint-Jean-au-Bois, avec les terres en dépen-

dant, au profit de Louis Lebaille, 24 décembre 1720 ; — d'autres immeubles au profit de Jean Sénéchal, Jean Vasseur, Marie Deschamps et de Jean-Baptiste Boutry, de Jacques Tourneur, 1723, de Marie Denis, Louis Deschamps et Antoinette Denis, de Simonne de La Fontaine, de Jean Censier, 1726, de François Deschamps, de Pierre Deschamps et Nicolas Dubois, en 1727, etc. »

« 1726-1756. Terroir de Clairoux. Baux par les religieux du prieuré de Saint-Jean-au-Bois, de plusieurs pièces de terre, sises à Clairoux, au profit de Claude Vaillant, moyennant un loyer de 80 livres et 2 chapons, plus 2 canards vifs en plumes, 23 mars 1726 ; — de diverses pièces de terre au même terroir, au profit de Claude Vaillant et de Catherine Driancourt, 1739 et 1749, puis de Catherine Driancourt, veuve de Claude Vaillant, 1756. »

« 1719-1751. Territoires de Compiègne et de Royallieu. Baux par le prieur de Saint-Jean-au-Bois, au nom du R. P. Baptiste-Claude Bazin, chanoine régulier, prieur titulaire de la chapelle de Saint-Blaise, ordre de Saint-Augustin, diocèse de Soissons, de terres sises à Royallieu, Clairoux, Venette et autres lieux, au profit de Louis Desmarest, laboureur à Saint-Germain-lès-Compiègne, 22 mai 1719, et de Jacques Bazin, laboureur à Royallieu, 25 mai 1726. Autres baux conclus au profit de Jacques Bazin et de Louise Dacheux, sa femme, 1723 et 1739, de Jacques de Charly, 1740 et 1751. »

« 1708-1752. Commune de Nampcel. Enregistrons les baux de dix muids de terre, formant les deux tiers de la ferme de Cambeaulieu, sise au terroir de Nampcel, au profit de Jacques Rabeuf, 1708 et 1720 ; autres baux stipulés avec le même, portant les dates de 1725 et 1737, et avec Augustin Thuillier, en 1744 et 1752. »

« 1728-1752. Terroir de Pontpoint. Baux des terres appartenant au prieuré de Saint-Jean-au-Bois, sur le territoire de Pontpoint, au profit de Pierre Frigault, 1728, et Pierre Macré, 20 janvier

1745 et 1752. Reconnaissance souscrite par Pierre Macré, qui s'engage à payer annuellement au prieuré une redevance de neuf mines d'avoine par mine de terre, 1752. » (1)

Nous aurons parachevé cette étude en disant quelques mots des écarts, hameaux et dépendances qui complètent la commune de Saint-Jean-au-Bois. Nous trouvons d'abord « Malassise, ou La Malassise, hameau de quinze maisons environ, situé sur le rû des Planchettes, au nord-ouest de Saint-Jean, et dans une prairie. C'était autrefois une seigneurie distincte, relevant de l'abbaye de Royallieu, qui concéda un terrain pour l'établissement d'un moulin aujourd'hui détruit. Il n'y eut, pendant longtemps, que la seule maison du moulin. Les autres habitations ont été construites depuis 1789 ».

« Au nord-ouest de Malassise est le hameau de La Brévière (*Bruiera*), sur la route de Compiègne à Crépy. Il comprend quarante feux. Annexe de la maison royale de Cuise, il prit quelque importance quand celle-ci fut convertie en monastère. Les rois y eurent un château qui tenait à la route de Morienval et qui est entièrement détruit depuis plusieurs siècles ; l'emplacement est recouvert d'une vieille futaie de hêtre. Louis VII, par une charte datée de Compiègne en 1177 (2), accorda divers privilèges à la ville de La Brévière. Philippe le Long y résidait au mois d'août 1319 ; l'ordonnance, portant suppression de la commune de Compiègne, est datée de ce lieu, ainsi qu'un autre acte de Charles le Bel, concernant La Croix-Saint-Ouen. On voit, dans le recueil des ordonnances, des lettres de Charles VI, données à

(1) Inventaire sommaire des Archives de l'Oise antérieures à 1790. Série H, tom. 1^{er}, pag. 248.

(2) D'après le chanoine Morel, la charte de Louis VII, de l'année 1177, se rapporterait à Bruyère, dépendance du Meux, et non à La Brévière, forêt de Compiègne (voir le procès-verbal de la séance du 17 mars 1905).

Compiègne, au mois d'août 1381, et portant confirmation des privilèges accordés, en 1177, aux habitants de La Brevière, par Louis le Jeune (1) ».

Ce village a quadruplé depuis 1789. Il appartenait à la généralité de Paris, tandis que Saint-Jean ressortait de celle de Soissons. Dans les environs, « le parquet de la Landeblin forme un écart entre Saint-Jean, Saint-Pierre et Vaudrampont, du canton de Crépy. Il a été bâti pour parquer des cerfs, sous le règne de Louis XV. Tout près de là, se trouve un autre écart, du nom de la Maison-Bleue. » Il y a encore à citer un poste forestier appelé « La Muette, jadis nommé Brüyères. C'est un ancien rendez-vous de chasse, à trois kilomètres au nord-ouest de Saint-Jean, sur la route de la Mariolle. Les bâtiments en ont été construits sous le règne de Louis XIII, ainsi que l'indiquait une inscription en lettres dorées, sur une plaque de marbre bleu, qui était placée au-dessus de la porte d'entrée » :

*Du règne de Louis XIII, Roy de France et de Navarre,
Et de l'ordonnance de messire Dominique de Ligny,
Chevallier seigneur de Marcilly Conseiller du Roy
En son Conseil d'Estat et Grand-Maitre des Eaux
Et Forestz de France, Ceste Muette fut batie par
Lezprès Commandement de Sa Majesté pour la
Conservation de ses Plaisirs en la forestz de
Cuyse-Les-Compiègne, L'an 1643.*

« Près de là se trouvait la mare Beauval, ainsi appelée du nom d'un officier des chasses, qui l'avait fait établir et empoissonner ; elle avait près de cent mètres de longueur. »

Pendant le XVIII^e siècle, « on a recueilli, à plusieurs reprises, près de La Muette, des haches de bronze ; on a cru qu'il y avait eu là une fabrique de ces armes. On voyait autrefois, près de la route Beauval, une croix dédiée à sainte Euphrosine. »

« La tradition rapporte que les reliques de la sainte s'arrêtèrent là lors de leur translation à Saint-Jean et qu'il s'y fit depuis, pendant longtemps, des miracles. »

(1) Graves. Loc. cit. pag. 165.

« On découvrit, en 1816, au lieu dit le Pont-Cardon, à la limite de Saint-Jean, vers Saint-Nicolas-de-Courson des ruines considérables avec des médailles qui indiquaient leur origine romaine. On en retira, vers l'année 1823, quantité de pierres, de grandes tuiles, de vases de couleurs diverses. On a recueilli aussi de grandes tuiles et des poteries au Longpont, près du carrefour de l'Hermitte, au sud de La Brévière. Il y a aussi de nombreux vestiges de constructions dans la garde de la Michelle, autour de La Brévière, de Sainte-Périne et de Malassise ; on y a également retrouvé des puits et des restes de fours à chaux ». (1)

N'oublions pas de mentionner les moulins à blé et à huile de faine, qui fonctionnaient encore à Saint-Jean-au-Bois en 1850 ; ils s'approvisionnaient dans l'arrondissement de Compiègne et, depuis, ont totalement disparu.

De nos jours, comme nous l'avons dit plus haut, la population, essentiellement laborieuse et pacifique, se compose principalement de bûcherons. Pendant la belle saison, la grande armée de Parisiens et de touristes se partage entre cette commune et celle de Vieux-Moulin, qui, elle, a l'avantage des communications par la voie ferrée. Il y a peu de temps demeurait là un des membres les plus distingués de la Société historique de Compiègne, Léon Davauchel, le délicat auteur de la *Moussière* et des *Poèmes de Picardie*, dont on voit la remarquable sépulture dans le cimetière attenant à l'église. C'est sous l'évocation de sa mémoire regrettée que nous plaçons cette étude.

P. LAMBIN.

(1) Graves. Loc. cit. pag. 167-168.

musée. Le Président rappelle que le congrès des Sociétés savantes se tiendra, cette année, à Alger, et qu'il est urgent de s'occuper d'assurer le logement des membres de la Société française d'archéologie qui viendront à Compiègne au mois de juin. La Commission des excursions voudra bien s'en charger.

M. le capitaine LOUIS DE FRANCE, présenté par MM. le général vicomte de France et le commandant Boyer, est nommé membre titulaire.

Après la lecture du procès-verbal de la dernière séance, M. le chanoine Morel présente quelques observations relatives à la lecture de M. Lambin sur Saint-Jean-au-Bois.

Le diplôme du roi Louis VII donné, en 1177, au village de *Bruaria* ne se rapporte pas à la Brevière, forêt de Compiègne, ainsi qu'on pourrait le croire d'après une note marginale insérée dans les Ordonnances des rois de France T. VI, p. 620, mais au hameau de Bruyère, dépendance du Meux, L'étymologie s'y oppose et surtout l'intervention d'Aubert de Fayel qui n'avait aucun droit dans la forêt, tandis qu'il possédait les deux tiers du village du Meux, d'après les titres du prieuré de Saint-Wandrille de Rivecourt. Son approbation était donc indispensable à l'octroi des faveurs royales.

Graves s'est également trompé en disant que c'est de la Brevière que sont datées les lettres de Philippe-le-Long qui ont transformé la commune de Compiègne en prévôté. Ces lettres ont été « données à Germigny-sur-Marne, l'an de grâce mil trois cens et dis et neuf, ou mois de septembre. »

M. le chanoine Marsaux, qui ne nous oublie pas dans ses recherches aux archives de l'Oise, nous en rapporte aujourd'hui des projets de fêtes de l'époque révolutionnaire relatives l'une à Barra et Viala, l'autre à l'Être Suprême. Ce sujet a déjà été traité par MM. Sorel et Dervillé, d'après les procès-verbaux conservés aux archives de la Ville. La comparaison avec le projet primitif montre qu'on dut le
